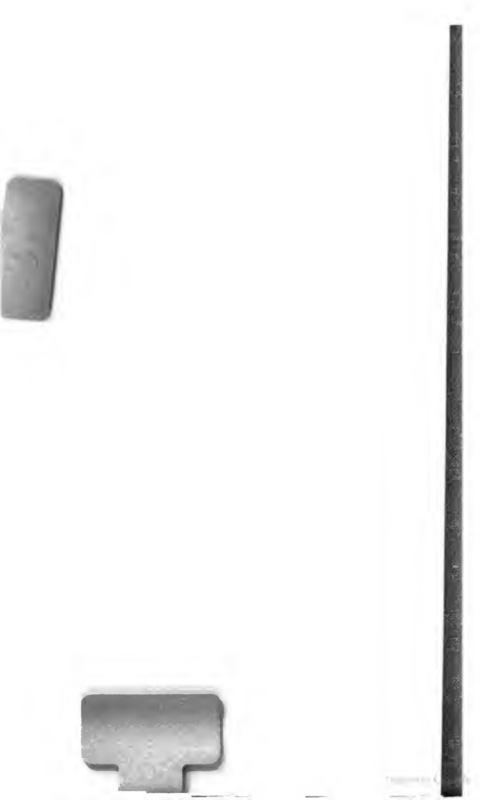


EXTRAIT DU BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE, N° D'OCTOBRE 1860

DES CURIOSOLITES DE CÉSAR ET DES CORISOPITES DE LA NOTICE DES PROVINCES,

PAR

M. AURÉLIEN DE COURSON,

Conservateur de la bibliothèque du Louvre.

Un homme célèbre a dit : « L'histoire est d'abord toute géographie. » Le mot, sans doute, ne doit pas être pris au pied de la lettre; mais il est très vrai que le rôle de la géographie est beaucoup plus important qu'on ne le suppose, en général, et qu'avant de raconter les annales d'un peuple, il faudrait connaître à fond la topographie des lieux qu'il habite, les noms antiques des cités, des diocèses, des villes, des églises. Malheureusement, même dans l'état actuel de la science, ces notions ne sont pas toujours faciles à acquérir. Que de discussions, naguère, sur la véritable situation d'Alise! et, malgré tant de savants mémoires, la question, pour un grand nombre, n'est-elle pas encore incertaine?

Le point de géographie que je me propose de traiter aujourd'hui, a donné naissance à une polémique qui dure depuis plusieurs siècles, et qui, longtemps, m'a paru sans issue possible. A-t-il existé, comme semble l'indiquer la *Notice des Provinces*, deux cités sur le territoire des anciens *Osismii*, ou bien *Corisopitum*, dont il est fait mention, pour la première fois, dans cette notice,



serait-il, tout simplement, une corruption du mot *Coriosolitum* qu'on trouve dans plusieurs manuscrits (1), et qui devait désigner l'antique cité des *Curiosolites*? En second lieu, cette conjecture admise, faut-il croire que les *Corisopites* n'étaient que des *Curiosolites* sous un nom mal écrit? — Tel est le problème dont je crois avoir trouvé la solution. J'ai besoin de la bienveillante attention du lecteur; mais je puis lui promettre de n'en point abuser.

I.

Le territoire qui s'est appelé Bretagne, au VIe siècle de notre ère, était habité, lorsque César entreprit la conquête de la Gaule, par cinq peuplades ainsi désignées dans les *Commentaires* : *Osismii*, *Veneti*, *Curiosolites*, *Redones*, *Nannetes* (2). Il est à croire que ce partage du territoire de la Péninsule se perpétua, sans modifications essentielles, sous la domination romaine,

(1) Metropolis civitas Turonum;
Civitas Cenomannorum;
Civitas Redonum;
Civitas Andicavorum;
Civitas Namnetum;
Civitas Coriosopitum;
Civitas Osismiorum;
Civitas Diablintum.

M. Guérard a examiné avec soin 25 manuscrits de la *Notice des Provinces* à la Bibliothèque impériale, et ils lui ont fourni les variantes suivantes : *Corisopitum, Consulitum, Conisolitum, Corosopitum, Consolitum, Coriosolitum*. Deux très anciens manuscrits de la bibliothèque de Thou portent : *Corisolitum, Corisuletum*. Toutes ces variantes indiquent que l'orthographe du mot *Curiosolitum* a subi de nombreux changements sous la plume des copistes.

(2) Cæs. *De bell. Gall.*, II, 34; III, 9.

car des neuf cités de la troisième Lyonnaise, la *Notice* en place cinq, comme par le passé, dans la presqu'île armoricaine. Seulement, parmi ces cités, il en est une dont le nom nouveau (*Corisopitum*) semble avoir été substitué au nom antique de *Curiosolitum*.

Or, comment expliquer cette étrange substitution? Faut-il n'y voir qu'une simple erreur de copiste? Mais tout aussitôt se présente une grave difficulté : des documents d'une incontestable valeur attestent que, dès une époque très reculée, les évêques de Kemper portaient le titre de *Corisopitenses episcopi*. Pourquoi ce titre, si *Corisopitum* n'avait pas existé? Un tel problème ne pouvait manquer d'attirer l'attention des érudits. Aussi, depuis le XVIe siècle, géographes et historiens viennent-ils, à tour de rôle, dire leur mot sur *Coriosopitum* et *Curiosolitum*. D'après notre vieux Bertrand d'Argentré, *Corisopitum* c'est « le pays *Curiosolitæ* de » César, *Curiosolitæ* de Pline, dont le terroir se nomme » Cornouailles, la ville Kemper, portant le surnom de » son premier évesque qui fut Corentin, à cause duquel » est dicte Kemper-Corentin (1). » Sanson n'a pas d'autre opinion : — « Curiosolites, dit-il, sont ceulx-la » mesme que Pline appelle Curiosolites et que la Notice » des provinces et citez de Gaule appelle *Corisopiti*... » Le diocèse de Kemper-Corentin, que nous appelons » Cornouailles, respond à l'ancien peuple *Curiosolites* » ou *Curiosoliti*. »

Adrien de Valois ne s'éloigne pas non plus de cette

(1) *Hist. de Bretagne*, Bertrand d'Argentré, Paris, Jacques du Puys, 1588, p. 58, verso.

manière de voir (1), qu'avaient adoptée, du reste, la plupart des savants du XVII[e] siècle et de la première moitié du XVIII[e]. On a prétendu, néanmoins, que Breuzen de la Martinière, *mis à l'écart par d'Anville qui ne le cite pas*, avait fait preuve d'une tout autre sagacité (2). C'est une erreur. Il est très vrai qu'au début de son article *Curiosolites* (3), la Martinière proclame que la ville de Coriosolitum n'est ni Cornouaille, ni Kemper, comme l'ont avancé, « *en se copiant aveuglément, les Commentateurs de César* (4) ; » il est vrai encore que le

(1) Corrupto baud dubie nomine *Coriosopitum* et *Corisopitum* pro *Coriosolitum* et *Corosolitum* .... Agrum *Curiosolitum* totamque diœcesim aut parœciam Eginhardus Corlosolitarum regionem, Robertus de monte S. Michaelis recentl nomine Cornubiam appellat. Quidam a situ Cornu-Galliæ aut *l'évesché de Cornouaille*, de quo R. Martianus, Josephus Scaliger et Massonus et Samson ac plerique alii vel potius omnes fere geographi nunc inter se *consentiunt*. (Ad. Vales. *Not. Galliar*. col. 166.) Cependant un peu plus loin, A. de Valois place à Kemper la cité des Curiosolites : Urbs ipsa caput *Curiosolitum* ac episcopatus sedes Britannicè nunc dicitur Kemper aut Kemper-Corentin, hoc est *civitas Corentini*, propterea quod B. Corentini episcopi quondam sui titulo ac patrocinio gloriatur.

(2) « Je n'ai été ni le premier ni le seul à restituer à l'antique cité de Corseul la *civitas Corisopitum*. Un géographe d'un mérite distingué, B. de la Martinière, dans son grand *Dictionnaire* à l'article *Curiosolites* a développé ce sentiment avec beaucoup de sagacité et de critique, il y a déjà plus d'un siècle, c'est-à-dire bien antérieurement à d'Anville qui n'a pas été sans connaître un *ouvrage aussi important* et qui *aurait dû rappeler l'opinion de la Martinière*, laquelle *valait la peine qu'on la discutât*. » (M. Bizeul, *Bull. archéol. de l'Assoc. bret.* année 1853, IV[e] vol., IV[e] livr., p. 140, 141.)

(3) La Martinière, *Dict. géog.* art. *Curiosolites*, p. 856.

(4) *Ibid.*, p. 858.

même géographe place à Corseult la capitale des Curiosolites (1); mais, ce point établi, l'intelligence de l'écrivain semble lui faire tout à coup défaut, et le voilà qui émet l'opinion la plus étrange sur la *Ville* et l'*Évêché* des Curiosolites : la ville, c'est Corseult; l'évêché, c'est Cornouaille ou Kemper-Corentin; de telle sorte que la capitale des Curiosolites aurait été située à Corseult, aux portes de la ville actuelle de Dinan, dans l'ancien diocèse de Saint-Malo, tandis que leur évêché aurait été placé à Kemper-Corentin, en Cornouaille, c'est-à-dire à l'autre extrémité de la péninsule armoricaine!

On peut juger, d'après de telles énormités, si le docte et sagace d'Anville était obligé de mettre en lumière l'opinion de la Martinière! A d'Anville, qu'on critique parfois comme on vante la Martinière, sans l'avoir lu avec attention, à d'Anville l'honneur d'avoir, le premier, établi catégoriquement l'opinion que *Corisopitum* n'était pas plus à Corseult que Corseult n'était à *Corisopitum*. « Il est hors de doute, dit ce savant écri-

(1) « La conformité du nom et les débris d'édifices et de chemins portent à croire que le village de Corseult occupe le même lieu où était la ville des Curiosolites. Elle était le siége d'un évêché et le nom en a été diversement défiguré dans les notices ecclésiastiques et autres monuments du moyen âge. On l'y trouve écrit *Curiosulitum*. *Coriosopitum*, *Corisopitum* civitas. Il faut donc distinguer la ville et le siége épiscopal; la ville n'est plus que le village de Corseult, l'évêché a ensuite été appelé évêché de Cornouaille du nom du canton. On l'appelle présentement Quimper ou Kemper, et on y joint le nom de Corentin qui est celui de son premier évêque. » (*Ibid.*, p. 858). Assurément M. Bizeul n'avait pas lu les dernières lignes de cet article!

vain, que Kemper est le siége épiscopal désigné dans les Actes du moyen âge par le nom de *Corisopitensis;* et, puisque les *Curiosolites* ont un autre emplacement, c'est mal à propos qu'on n'a pas distingué d'eux les *Corisopiti* (1). »

Cette distinction, on le verra plus loin, est fondamentale dans la question qui nous occupe. Mais d'Anville, dont *la seule erreur* est d'avoir fait de *Corisopitum* un *pagus* de l'antique cité des *Osismii*, n'en a pas moins été très mal mené, dans l'un des derniers congrès de l'Association bretonne. L'opinion du savant géographe sur la non-identité des *Corisopites* et des *Curiosolites* a été déclarée *dépourvue de toute critique et de toute justesse* (2) ; et, partant de là, l'on s'est ingénié, autant qu'on l'a pu, à remettre en honneur le vieux système qui identifie les deux peuples : « Que l'évêché de Kemper, dit M. Bizeul, avec cette verve gauloise qu'il porte dans les questions les plus arides, que l'évêché de Kemper se soit appelé *Cornogallensis*, *Cornubiensis*, *Cornu-Galliæ*, il n'y a rien là que de très naturel ; mais que de *Cornogallensis*, *Cornubiensis*, on soit allé jusqu'à *Corisopitensis* (3), ce trait d'érudition ne serait-il pas sorti de ces mêmes cloîtres où se *fabriquaient*, aux XIe et XIIe siècles, les nombreuses légendes dans lesquelles

(1) D'Anville, *Notice de la Gaule*, art. *Corisopit.* Paris, in-4. Desaint, 1760, p. 248.

(2) *Bulletin de l'Association bretonne*, ann. 1853, IVe vol., IVe livr.

(3) Il y a ici une distraction évidente de la part de M. Bizeul : *on n'est point allé*, en effet, *de Cornogallensis*, *Cornubiæ*, *Cornu-Galliæ* à *Corisopitum*, car *Cornubiæ*, *Cornu-Galliæ* désignent toujours un pays, un diocèse, et *Corisopitum* une ville, un siége épiscopal.

des hommes d'un grand savoir *ont cru découvrir un fond de vérité*, mais qui, par l'*application des nouvelles méthodes historiques, perdent de jour en jour ce prestige trompeur qui a égaré les meilleurs esprits* (1) ? »

Après avoir ainsi caractérisé l'*érudition monacale*, et fait appel aux *nouvelles méthodes historiques* qui doivent nous délivrer des *prestiges trompeurs de la légende*, M. Bizeul conclut en ces termes :

« En voilà assez sur les *Corisopiti qui n'ont été autre » chose que des Curiosolites*, sous un nom corrompu, dans » le texte de la *Notice des Provinces;* qui, par suite de » cette corruption de texte, ont été abusivement placés » dans la Cornouaille vers le XIe siècle, *au plus tôt, et » y ont été maintenus par un inexplicable défaut d'exa- » men sérieux et critique de la question;* qui, enfin, *au- » raient dû être reportés avec les Curiosolites à Corseul et » dans l'évêché de Saint-Malo, leur antique cité et leur » véritable territoire* (2). »

Ce n'est point ici le lieu, et il me paraîtrait d'ailleurs peu convenable d'entamer une polémique avec le doyen des archéologues bretons sur la valeur des NOUVELLES *méthodes historiques* qu'il invoque contre les *égarements des meilleurs esprits*. Des voix plus autorisées que la mienne ont déjà apprécié comme elles le méritent les prétentions de certaine critique contemporaine. Les *Actes des Saints* ont été recueillis et publiés, on sait avec quel succès, par les Mabillon, les d'Achery, les Ruinart, les Bolland, les Lobineau, les Bouquet. Or, les maîtres de la science historique de notre temps,

(1) M. Bizeul, *loc. cit.*, p. 137.

(2) *Ibid.*, p. 141.

les Guizot, les Guérard, les Leclerc, les Beugnot, les Wailly, les Laboulaye, les Wallon, les Delisle, et d'autres encore, ont toujours su, dans ces légendes qu'on affecte de dédaigner, faire la part du surnaturel, où l'imagination de l'hagiographe se donne parfois carrière, et celle des faits purement humains, naturels, dont la crédibilité se doit établir, comme dans tout autre document, d'après les règles de la critique ordinaire. Laissant donc de côté toute question qui m'éloignerait de mon sujet, je vais examiner, à mon tour, si c'est *civitas Coriosolitum* qu'on doit lire dans la *Notice des Provinces* (après les mots : *civitas Namnetum*); puis, l'erreur des copistes admise, s'il *faut reporter*, comme on le prétend, *les Corisopites à Corseul avec les Curiosolites*, sans tenir aucun compte des documents irréfragables qui établissent qu'avant le IXe siècle les évêques de Kemper portaient le titre de *Corisopitenses episcopi* (1).

(1) M. Bizeul avance que c'est *au* XIe *siècle au plus tôt* que les évêques de Kemper s'attribuèrent ou reçurent le titre de *Corisopilenses episcopi*. C'est une grave erreur, dans laquelle n'est pas tombé d'Anville (art. *Corisopiti*), quoiqu'il n'eût fait aucune étude *spéciale* de la géographie bretonne. Il est certain, en effet, que l'évêque de Kemper portait le titre de *Corisopitensis episcopus*, lorsque Nominoé accusa du crime de simonie plusieurs évêques de son royaume, en 847 : « Regionis suæ episcopos audiens contagionis lepra infestos... examinandos decrevit Romam mittere hujus reatus fautores, Susannum videlicet venetensem atque Felicem *corisopitensem*. » (V. *Act. ord. S. Bened.* sæcul. VI, 2e p., p. 191.) Nous renvoyons le lecteur aux renseignements donnés par D. Mabillon sur le biographe de Saint-Conwoion, qui était disciple du vénérable fondateur de Redon, et dont l'ouvrage, selon le grand bénédictin, mérite à tous égards d'être lu : *liber lectu dignissimus*. (*Loc. cit.*, p. 184 et seq.)

II

Il est un point, mais un seul, sur lequel je partage complétement l'opinion de M. Bizeul, ou plutôt celle d'Adrien de Valois, c'est que des deux leçons *Coriosolitum* et *Corisopitum*, que fournissent les manuscrits de la *Notice*, la première doit être préférée. En effet, puisque, sous Honorius, les *Veneti*, les *Osismii*, les *Nannetes*, les *Redones* occupaient encore leur ancien territoire, il est difficile d'admettre que les seuls Curiosolites eussent été dépossédés et chassés de la scène de l'histoire. Un tel fait n'a pas d'analogue dans les annales de la Gaule sous la domination romaine. D'ailleurs, les débris de monuments qu'on a découverts, en si grand nombre, au commencement du XVIII[e] siècle (1), dans le village de Corseult, attestent que les Curiosolites avaient survécu à la perte de leur indépendance. Cela est si vrai que leur nom se retrouve, au VIII[e] siècle, dans un historien carlovingien (2), et que, quatre cents ans plus tard, un poëte faisait encore de Corseult une antique cité :

> Droit à Corseul s'estoit l'ost arroté
> Cité fut riche, ville d'antiquité
> Mais gasté étoit, longtemps avoit passé (3).

(1) *Hist. de l'Académie des Inscriptions*, t. I, p. 401 et suiv.

(2) Cum ab Anglis et Saxonibus Britannia insula fuisset invasa, *magna pars incolarum ejus*, mare trajiciens, in ultimis Galliæ finibus Venetorum et Coriosolitarum regiones occupavit. (Eginhard, *Vit., Car., Magni*, ann. 786.

(3) Le *Roman d'Aquin et de la conquête de l'Armorique par Charlemagne* (manusc. fr. n° 2233 in 4°, bibl. imp., vers 2821 et suiv.).

Il est, d'ailleurs, une nouvelle preuve à faire valoir à l'appui de l'opinion des savants qui veulent qu'on lise *Coriosolitum* et non *Coriosopitum* dans tous les manuscrits de la *Notice* : c'est que la fondation de *Coriosopitum* est d'une date *certainement postérieure* à la rédaction de cette Notice.

III

Il y a peu d'années, dans un rapport présenté à l'Institut, au nom de la Commission des antiquités nationales, M. Charles Lenormant, qui, paraît-il, était demeuré réfractaire aux *nouvelles méthodes* destinées à régénérer l'histoire, s'exprimait en ces termes :

« Il y a un certain goût de critique *neuve et hardie* » dans les recherches de M. Bizeul sur la cité d'Alet et » sur celle des Osismiens, non que nous soyons dis- » posé à lui accorder qu'une église importante, telle que » celle de Quimper, *ait pu, tout d'un coup, en plein* » *moyen âge*, S'ATTRIBUER LE NOM DE CORISOPITES AUQUEL » ELLE N'AURAIT EU AUCUN DROIT : *on a tort de vouloir* » *protester*, SANS RAISONS SUFFISANTES, *contre les prescrip-* » *tions acquises à l'histoire* (1). »

Cette opinion du savant rapporteur sera partagée par tous ceux qui pratiquent la *vieille* et saine critique. Qu'un des diocèses les plus importants de la Bretagne, cette terre où a toujours régné le culte des anciennes traditions, ait été amené, par la fantaisie d'un moine érudit, à renoncer à son vieux nom pour en prendre

(1) V. *Bulletin de l'Association bretonne*, ann. 1852, IVe vol., 1re livr., p. 115.

un de *fabrique monacale*, c'est là une thèse des plus originales, sans doute, mais qu'aucun esprit sérieux n'acceptera. Pour moi, convaincu, *à priori*, que le nom de *Corisopitum*, comme celui de *Kemper*, devait avoir la même origine que les appellations de Bretagne, de Cornouaille, de Domnonée, de Bro-Erech, imposées à diverses régions de l'Armorique, au v[e] siècle, par les émigrés de l'île de Bretagne, j'eus la pensée d'aller chercher, de l'autre côté du détroit, des preuves que ne m'offraient pas les documents armoricains. Or, en examinant l'une des cartes de la *Britannia* de Camden, je fus frappé d'y apercevoir le nom de *Corstopitum* qui se rapproche si singulièrement de notre *Corisopitum* armoricain. *Corstopitum*, aujourd'hui Corbridge, dans le comté de Northumberland, était situé au sud du mur de Sévère, sur la frontière des *Brigantes* et des *Ottadini*. Évidemment j'étais dans le bon chemin; une précieuse indication de Camden m'y fit faire un pas décisif. Il m'apprit que non loin de *Corstopitum* avait existé la station militaire, ou ville, de Pont-Élien, occupée, sous les Romains, par une cohorte de *Cornovii*. L'*Itinéraire d'Antonin*, auquel me renvoyait l'auteur anglais, et la *Notice des dignités de l'empire* que je me hâtai de consulter, m'offrirent, en effet, les précieux renseignements que voici :

A limite, id est, a vallo prætorio usque M.P.C.LXVI,
A Bremenio Corstopitum, M.P.XX. (1).

(1) V. l'*Itinéraire d'Antonin*, dans le recueil intitulé : *Monumenta historica britannica*, Londres, 1848, p. xx, in-fol. — V. aussi Camden, *Britannia*, edit. Gibson, de la p. 847 à la p. 855.

Sub dispositione ducis spectabilis Britanniarum
Per lineam valli :
Tribunus cohortis Cornoviorum, *Ponte Ælii* (1).

Ainsi, avant le passage des insulaires bretons dans l'Armorique, il existait, de l'autre côté du détroit, au lieu où Newcastle s'est élevé depuis, une station ou, pour mieux dire, une colonie militaire de *Cornovii*, près de laquelle se trouvait une ville appelée *Corstopitum*, et même, selon quelques manuscrits, *Corisopito* (2), nom absolument semblable à celui du siége épiscopal de la Cornouaille armoricaine. Or, puisqu'il est certain que, fidèles aux traditions paternelles (3), les Bretons réfugiés dans l'Armorique imposèrent aux lieux où ils prirent terre les noms en usage dans la mère-patrie, n'est-il pas *plus que probable* que ce furent les *Cornovii* de *Pons-Ælii* et leurs voisins de *Corisopito*, qui, vaincus les premiers par les Saxons réunis aux Pictes (4), forcés d'émigrer sur le continent, appelèrent Cornouaille la partie méridionale du pays des Osismiens,

(1) V. la *Notice des dignités de l'empire*, édit. Labbe, in-12, Paris, 1651, p. 117 ; ou bien *Monumenta historica britannica*, in-fol., p. xxiv.

(2) *Corstopitum*, *Corisopito*, *Coriosopito*; ces variantes données par Petrie (*Monum. hist. britann.*, p. xx), m'avaient échappé. C'est mon ami, M. A. de la Borderie, qui me les a indiquées.

(3) Cæs. *De bell. gall.*, liv. V, c. 12 : Incolitur [pars Britanniæ maritima] ab iis qui prædæ ac belli inferendi causa ex Belgio transierant; qui omnes fere iis nominibus civitatum appellantur, quibus orti ex civitatibus eo pervenerunt.....

(4) On sait que les Saxons, appelés par les Bretons pour combattre les Pictes et les Scots, s'allièrent à ces derniers contre ceux qu'ils étaient venus défendre. Suivant une antique tradition recueillie par Nennius, la Northumbrie fut occupée, dès les premiers temps de

et *Corisopito* la nouvelle ville, le siége épiscopal, qu'ils établirent peu de temps après, au confluent du Steyr et de l'Odet? Quant à la substitution du mot *Coriosopitum* à celui de *Coriosolitum*, dans plusieurs des manuscrits de la *Notice*, rien de plus facile à expliquer. En effet, la plupart des copistes chargés, pendant le IXe siècle, de transcrire ce précieux document, ignoraient probablement que des *Curiosolites* eussent jamais existé. Ils furent donc naturellement amenés à remplacer par le nom de *Corisopitum*, qui servait à désigner un évêché, l'antique nom de *Curiosolitum* auquel avaient succédé, depuis plusieurs siècles, les dénominations bretonnes de Domnonée et de Poutrecoet (1) !

IV

Cette dissertation, qui n'est qu'un fragment d'un travail d'ensemble, pourrait se terminer ici ; mais qu'on veuille bien me permettre de répondre à une objection qui s'est déjà produite. Quelques archéologues, tout en tenant pour *incontestable* l'existence de *Corisopitum*, ont supposé que cette ville ne s'élevait pas sur le même emplacement que *Kemper*, mais à Locmaria, à un demi-kilomètre au-dessous du confluent du Steyr

l'invasion saxonne, par Ochta et Ebissa, fils et neveu d'Hengist. Les postes avoisinant le mur de Sévère durent naturellement subir leur premier choc.

(1) Le *Poutrecoet*, ou pays au delà des bois (*Pou, pagus ; tre, trans ; coet, silvam*), faisait partie de la Domnonée armoricaine. C'est l'antique forêt de Brekilien, la Brocéliande des poëtes du moyen âge ; elle occupait une vaste étendue autour du *pays d'au delà des bois*, pays nommé tour à tour *pagus-trecoet, poutrecoet* et *pagus trans silvam* dans quelques actes du IXe siècle, qu'on lira prochainement dans notre édition du *Cartulaire de Redon*.

et de l'Odet. Les briques et les substructions romaines qui couvrent le territoire de Locmaria attestent, en effet, qu'il y a existé une ville antérieure à celle des Bretons. Mais y a-t-il, comme l'a avancé l'un de nos plus savants compatriotes, *des raisons solides* de placer à Locmaria la *vieille cité de Corisopitum* (1)? Je déclare, pour mon compte, ne pas connaître le moindre texte à l'appui de cette opinion, et j'ajoute que le nom donné par les chartes et les martyrologes à la *vieille cité*, ce n'est point *Corisopitum* (qui désigne toujours Kemper), mais bien *Civitas Aquilonia* ou *Civitas Aquilæ* (2), dénomination reproduite dans celle de *Lanuiron* (terre des Aigles) (3) que porte encore un manoir du voisinage. Quant au mot *Corisopitum*, il exprimait si bien, au moyen âge, la même idée que le mot breton *Kemper* (4), c'est-à-dire, celle d'une ville

(1) « On voit qu'il existe des raisons solides de placer à Locmaria la vieille cité de Corisopitum. » (*Notice sur Quimper*, nouvelle édition du *Dictionnaire géographique de la province de Bretagne*, par Ogée, t. II, p. 412.)

(2) .....Dedit Benedictus episc. et comes . .. tertiam partem ecclesiæ Kernolizan in hæreditate perpetua *Sanctæ Mariæ in Aquilonia civitate* (D. Mor., *Pr.*, t. I, col. 399). Dans un acte d'exemption accordée au prieuré de Loc-Maria en 1172, on lit ces mots : « Ecclesiam B. Mariæ *de Aquilone* .. ipse [Henricus II, rex Anglorum] immunem prorsus et liberam esse decrevit (*ibid.*, col. 666). Enfin, Adrien de Valois (*Not. Gall.*, p. 166) rapporte que dans d'anciens martyrologes, il a lu ces mots : *Kal. maii in Britannia Corentini episcopi civitatis Aquilæ.*

(3) Lan-eiron.— *Lan*, territoire; *eiron*, pluriel de *er*, aigle.

(4) .. Cum prædictus consul ad ecclesiam Sancti Corentini *in confluentia* venisset, etc. (D. Mor. *Pr.*, t. I, col. 377). Dans l'acte de fondation de l'abbaye de Kemperlé, en 1029, la situation au confluent de deux rivières n'est pas moins clairement indiquée..... « Dedit

située au confluent de deux rivières, que, dans une *Vie de saint Viaud*, publiée par les nouveaux continuateurs de Bollandus, l'hagiographe emploie les expressions *Corisopitus Corentini*, *Corisopitus ad Ellam fluvium*, pour désigner les deux villes de Kemper-Corentin et de Kemperlé, qui sont situées, on le sait, la première au confluent du Steyr et de l'Odet, la seconde au confluent de l'Isole et de l'Ellé (1).

V

En voilà bien long peut-être sur la Cornouaille et sur Kemper-Corentin ; mais des documents que je viens de citer et de rapprocher se peuvent déduire, me semble-t-il, les conclusions suivantes :

I. Les noms des cinq cités de la presqu'île armoricaine, au commencement du ve siècle, étaient les mêmes qu'au temps de César.

II. C'est à tort que plusieurs copistes ont cru devoir corriger, dans les manuscrits de la *Notice des Provinces*, le mot *Coriosolitum* par celui de *Coriosopitum*

III. C'est à tort aussi qu'on a fait de *Corisopitum*,

[Alanus consul Cornubiæ]..... Villam Kemper-Elegium quam antiquitus *Anaurot* quondam coloni nominaverunt, ubi *duo coeunt flumina*. (*Ibid*. col. 365.)

(1) C'est encore à M. de la Borderie que je dois l'indication du curieux passage qu'on va lire :

« Hi itaque [Normanni] detestandi prædones Britanniæ regiones quam olim cornu et finis Galliarum nuncupabatur, populantur et funditus disperdunt... Tunc metropolis Dolus, Kerahes. *Corisopitus ad Ellam fluvium, Corisopitus Corentini*, portus Saliocan, Diallentic et civitas Sancti Pauli (quibus olim et etiam nunc alia nomina sunt) viduatæ et exhaustæ fuerunt, etc. » (Ap. Boll. 16 octob. *Vit. sancti Vitalis eremitæ*, p. 1098.)

l'une des cinq cités de la péninsule armoricaine, au commencement du v[e] siècle (1).

IV. *Corisopitum* n'a été fondé que dans la seconde moitié du même siècle par une colonie de *Cornovii* et par les habitants d'une cité qui a existé dans l'île de Bretagne, et dont le nom était *Corisopito*. Ces émigrés occupèrent la partie du territoire des anciens *Osismii* (2), limitée par les montagnes d'Arrès, les montagnes Noires, la mer et les rivières d'Ellé et d'Elorn.

V. La contrée armoricaine occupée par ces Bretons insulaires reçut le nom de Cornouaille; le siége épiscopal qu'ils y établirent s'appela *Corisopitum* et aussi Kemper-Corentin.

VI. *Corisopitum* n'a donc rien de commun avec *Coriosolitum*, ou Corseult, l'ancienne capitale des *Curiosolites*.

VII. *Corisopitum* ne doit pas davantage être confondu avec la vieille ville romaine de *Locmaria*, à laquelle les anciens documents donnent toujours le nom de *Civitas Aquilonia* ou de *Civitas Aquilæ*, nom qu'on retrouve dans celui de *Lannirou*, la terre des Aigles.

(1) *Dictionn. géogr. de Bretagne*, par Ogée, nouv. édit. — Notice citée plus haut, au mot *Quimper*.

(2) Pomponius Mela place l'île de Sein (*Sena*), vis-à-vis de la côte des *Osismii* : *Sena in britannico mari Osismicis adversa littoribus*. Ces mots sont importants en ce qu'ils prouvent que le pays occupé, au v[e] siècle, par les *Cornovii-Corisopites*, faisait partie antérieurement de la *civitas Osismiorum*, dont *Vorganium* était, comme on sait, la capitale.

Paris. — Imprimerie de L. MARTINET, rue Mignon, 2.



